

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le Lundi 23 mai 2022 à 19 heures dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire. La séance se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister. Ce dispositif s'applique pour la première séance d'installation du Conseil Municipal mais également aux séances ordinaires du conseil municipal pendant la durée de l'état d'Urgence sanitaire.

Etaient présents : MARTINEZ Christophe - BERGES Muriel - CADILLON Michèle - MARREIN Robert - CADILLON Guillaume - DARRIGRAND Sébastien - JEAN Benoît - LASSERRE Valérie - MAUBAY Pierrette - MORENO William TENTELIER Dorothée

Excusée : ARTOLA Monique - CALLEDE Éric - MAGNE Christophe

Secrétaire de Séance : BERGES Muriel

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal du 18 mars 2022. Aucune observation ou précision n'est formulée, les membres présents signent le registre. Vient l'ordre du jour :

1°/ CREATION d'un POSTE permanent à TEMPS COMPLET :

Monsieur le Maire explique que des mouvements dans le personnel administratif sont à venir notamment le départ en retraite de la secrétaire mairie à échéance de mi-2023. Afin d'anticiper et de former en amont les agents, il préconise le recrutement d'un adjoint administratif principal 2°classe qui aura les fonctions de secrétaire de mairie. Il expose au conseil municipal qu'il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal 2°classe catégorie hiérarchique C à compter du 1er septembre 2022

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents, accepte la création du Poste d'adjoint administratif principal 2°classe.

2°/ Autorisation Défrichement :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'état d'avancement du projet de création du Lotissement Communal. Une autorisation de défrichement de 8 ha 49 a doit être demandée pour les parcelles classées en zone AUh1 du PLUI cadastrées en section B n° 680 682.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à présenter ce dossier aux autorités compétentes et à obtenir un arrêté d'autorisation de défrichement.

3°/ Approbation devis travaux Salle Polyvalente :

Le maire expose qu'il y a 5 devis à valider et que le planning a été modifié

| | | | | |
|--------|----------------|--------------|-------------|-----------------------------------|
| LOT 10 | PEINTURE | Ent PENE | 6 484.00 € | Cplt fronton |
| LOT 2 | MACONNERIE | Ent GARBAY | 1 368.00 € | Chemin piéton |
| LOT 4 | PLATRERIE | Ent NOTTELET | 940.40 € | Doublage chambre froide |
| LOT 6 | MENUISERIE INT | Ent DELMON | 15 369.72 € | Habillage Bois des poteaux |
| LOT 8 | ELECTRICITE | Ent SME | 1 181.60 € | Prise 380 et 3 prises extérieures |

Monsieur ALIOT, chef de chantier, invité à venir expliquer la situation sur les travaux de la salle nous expose : Que le carrelage étant prévu au 7 juillet semaine 27 pour une durée de 3 semaines, le peintre va intervenir au maximum de ce qu'il pourra au fur et à mesure de l'avancement des faïences. La livraison en septembre avec les congés d'août va être compliquée. Il est plus réaliste de prévoir la réception des travaux fin septembre.

4°/ FEC 2022 Subvention acquisition mobilier Salle Polyvalente :

Du fait de la rénovation et de l'extension de la salle polyvalente, le maire propose le remplacement des tables et chaises. Plusieurs devis sont examinés et c'est celui de PRO-MOB.FR qui est retenu pour un montant de 15 599.60 €. Il propose ensuite de soumettre cette acquisition de 80 tables et 148 chaises au Fonds d'Equipement des Communes 2022 qui pourrait atteindre un montant de 6 778 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, donne son accord pour l'acquisition des tables et Chaises pour la salle polyvalente un montant total de 12 999.67 € HT. Il approuve ensuite la présentation du projet et son financement :

| | |
|---|-----------------|
| □ Montant Prévisionnel Tables & Chaises : | 15 599.60 € TTC |
| □ F.E.C. 2022 | 6 778.00 € |
| □ Fonds libres | 8 821.60 € |

et accepte de soumettre au Fonds d'Equipement des Communes 2022, cette acquisition.

5°/ Questions et informations diverses :

5.1. : Route de Berdot : l'entreprise CASTILLON a précisé son devis qui se monte à 34 165.20 € pour un quantitatif identique à celui de BAUTIAA. Le devis de CASTILLON est donc retenu.

5.2. : le Maire informe que la fibre optique sera opérationnelle sur la commune de LALUQUE à compter du 27 mai 2022.

5.3. : La Campagne pour la collecte des données concernant le RADON sur la commune est terminée.
L'ARS procédera à l'analyse des 80 dosimètres (durée environ 2 mois)

5.4. : Les fêtes se dérouleront bien du 17 au 19 juin 2022, la réception se tiendra le vendredi soir à 19 h après le concert des élèves du conservatoire qui fête ses 40 ans.
Du fait des travaux de la salle des fêtes non terminés, un bungalow sanitaire sera loué du 15 juin au 25 juillet prochain jusqu'au marché des producteurs. Michèle Cadillon intervient pour qu'une signalétique soit faite dans le cadre de l'accessibilité des toilettes.

5.5. Trophée du SIETOM : la livraison de la dotation des containers s'effectuera le 25 mai. Le personnel et Elus chargés de cette action sont également conviés à les réceptionner afin de communiquer dans la presse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.